

## FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS DES PERSONNES PRÉCAIRES

1er décembre 2014

**Fiche d'expérience** DÉCEMBRE 2014

**MOTS CLÉS :** accès aux droits, accès aux soins, pauvreté, santé.



• SAINT-DENIS • DIRECTION DE LA SANTÉ

**FAVORISER L'ACCÈS  
AUX DROITS  
ET AUX SOINS DES  
PERSONNES PRÉCAIRES**

**Direction de la santé**  
Marie-Anne Mazoyer  
Cheffe de projet  
«Accès aux droits et aux soins»  
Place du Coquet  
93200 Saint-Denis  
Tél. 01 49 23 71 78  
marie.anne.mazoyer@ville-saint-  
denis.fr

Il existe aujourd'hui en France environ 400 permanences d'accès aux soins de santé (Pass). Ces dernières permettent aux personnes en grande précarité de bénéficier du système de santé comme tout un chacun. La ville de Saint-Denis, via la démarche d'atelier santé ville (Asv), tente de rendre effectif cet objectif. C'est ainsi qu'elle a entamé depuis 2005 un long travail pour améliorer l'accès aux droits et aux soins notamment en mobilisant les acteurs et en interrogeant les dispositifs sur son territoire.

L'Organisation mondiale de la santé (Oms) considère la santé comme droit fondamental dont tout être humain doit pouvoir jouir. En conséquence, chacun doit « pouvoir accéder en temps opportun à des soins acceptables, abordables et de qualité appropriée ». Bien que la France possède l'un des meilleurs systèmes de santé au monde, de nombreuses inégalités sociales et territoriales de santé subsistent, empêchant une partie des personnes vivant sur le territoire français, bien souvent dans les quartiers de la politique de la ville, de se soigner.

Comment réduire ces inégalités sociales et territoriales de santé ? Comment permettre l'accès aux droits en matière de santé ? Comment garantir à tout un chacun l'accès à des soins de qualité ? Marie-Anne Mazoyer, cheffe de projet accès aux droits et aux soins à la direction de la Santé de la ville de Saint-Denis, travaille sur ces différentes problématiques depuis plus de dix ans.

Ainsi, comme l'explique un article de l'Institut de recherche et de documentation en économie de la santé (Irdes) intitulé « Des indicateurs de santé moins favorables pour les habitants des zones urbaines sensibles (Zus) », 32 % des personnes habitant une Zus se déclarent en mauvaise santé, contre 15 % dans les autres territoires. D'autres enquêtes ont également mis au jour une plus forte proportion de renoncements aux soins et un

problème d'accès aux droits dans les quartiers défavorisés.

**SAINT-DENIS, UN TERRITOIRE  
AUX MULTIPLES PROBLÉMATIQUES  
DE SANTÉ**

Sous-préfecture du département de la Seine-Saint-Denis, la ville de Saint-Denis compose une forte proportion de population en situation précaire.

Il existe aujourd'hui en France environ 400 permanences d'accès aux soins de santé (Pass). Ces dernières permettent aux personnes en grande précarité de bénéficier du système de santé comme tout un chacun. La ville de Saint-Denis, via la démarche atelier santé ville (Asv), tente de rendre effectif cet objectif. C'est ainsi qu'elle a entamé depuis 2005 un long travail pour améliorer l'accès aux droits et aux soins notamment en mobilisant les acteurs et en interrogeant les dispositifs sur son territoire.

• **Emplacement :** Accueil > Publications et Ressources > Les fiches d'expérience >

• **Adresse de cet article :**

<https://www.professionbanlieue.org/Favoriser-l-acces-aux-droits-et-aux-soins-des-personnes-precaires>